



# Bastia

CITÀ DI CULTURA

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 22 mai 2025

**Objet : Approbation de la tarification de nouveaux produits à la vente pour la régie de recettes et d'avances de la cafeteria de l'Alb'Oru**

**Date de la convocation : 16 mai 2025**

**Date d'affichage de la convocation : 16 mai 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux mai à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

**Nombre de membres composant l'assemblée : 42**

**Nombre de membres en exercice : 42**

**Quorum : 22**

**Nombre de membres présents : 25**

**Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer**

**Etaient présents:** Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur GRASSI Didier ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Monsieur DALCOLETTA François ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PELLEGGRI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur MORGANTI Julien.

**Etaient absents:** Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame COLOMBANI Carulina ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Monsieur DE ZERBI Alexandre ; Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame BELGODERE Danièle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur PAOLI Jean-François ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

**Ont donné pouvoir :**

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;  
Madame ORSINI SAULI Laura à Monsieur LUCCIONI Don-Petru ;  
Monsieur LINALE Serge à Monsieur ROMITI Gérard ;  
Monsieur ZUCCARELLI Jean à Madame SALGE Hélène ;  
Madame ALBERTELLI Viviane à Monsieur MORGANTI Julien.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :  
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

**Vu** le Code de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L2122-1-1 ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2144-3 ;

**Vu** la délibération de notre collectivité n°2016/JUIL/01/13 en date du 26 juillet 2016 portant approbation de la politique tarifaire des espaces culturels et des spectacles (Théâtre et centre culturel l'Alb'Oru) ;

**Vu** la délibération de notre collectivité n°2024/MAI/01/13 en date du 30 mai 2024 portant Approbation de la modification de la redevance fixe d'occupation du domaine public en vue de l'exploitation de « l'activité cafeteria » du centre culturel Alb'Oru ;

**Vu** la convention d'occupation du domaine public autorisant l'exploitation d'une activité économique avec droits exclusifs pour la cafeteria du centre culturel l'Alb'Oru en date du 4 avril 2022 ;

**Vu** l'avis favorable de la commission unique en date du 20 mai 2025 ;

**Considérant** que l'espace cafétéria de l'Alb'Oru est un établissement de type café avec une offre de petite restauration qui s'inscrit au sein du Centre Culturel Alb'Oru et de ses différentes activités ;

**Considérant** qu'il s'agit d'un espace de convivialité s'intégrant dans le projet d'établissement, proposant des événements en lien avec les différentes programmations (spectacles, cafés littéraires, stages pour enfants, conférences, formations et colloques...) mais également des concepts propres comme des goûters, des brunchs ou encore des apéros concerts ;

**Considérant** le mode de délégation de concession de service simple afin d'exploiter l'espace et l'équipement dédiés à la cafétéria retenu ;

**Considérant** que dans l'attente du choix du délégataire, il a été proposé la création d'une régie de recettes pour l'exploitation de l'équipement de la cafétéria de l'Alb'Oru afin de maintenir cet espace comme un lieu de rencontres, d'échanges et de convivialité ;

**Considérant** la tarification des produits dits « snacking et boissons » adoptée par délibération en date du 30 mai 2024 ;

**Considérant** la proposition d'élargir l'offre destinée aux usagers en mettant à la vente de nouveaux produits (boissons, snacks, sandwiches, salades).

*Après avoir entendu le rapport de Madame Mattea LACAVE,*

*Après en avoir délibéré,*

*Le conseil municipal,*

*A l'unanimité*

**Article unique :**

- **Approuve** la tarification de nouveaux produits proposés à la vente (ci-jointe en annexe) au sein de la cafétéria de l'Alb'Oru par la régie de recettes et d'avances créée à cet effet.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Signé électroniquement le 28/05/2025

Signé électroniquement le 28/05/2025

Paul TIÉRI  


Pierre SAVELLI  


*Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.*